

BRÈVES SECTORIELLES

Pays-Bas

Une publication du SER de La Haye
Semaine du 20 mai 2024

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE À RETENIR

48 %

de la production électrique
néerlandaise provenait de
sources renouvelables en 2023.

Le mix de la production électrique néerlandaise en 2023 (environ 120 Md de kWh) était composé à 17,7% de solaire, 14,5% d'éolien terrestre, 9,6% d'éolien en mer et 5,8% de biomasse, qui correspondent à une part « renouvelable » de 47,6%. À cela s'ajoutent environ 3,6% de nucléaire, également bas-carbone. Le reste de la production électrique néerlandaise était d'origine fossile. À noter que ces proportions varient au cours de l'année, au gré du rendement des éoliennes et panneaux photovoltaïques.

Sommaire

Environnement

- 1 – La pollution aux PFAS donne lieu à diverses procédures judiciaires, y compris contre l'État néerlandais.
- 2 – Crise de l'azote : alors que le gouvernement prévoit davantage de budget pour les dispositifs de rachats d'exploitation, Greenpeace attaque l'État en justice sur les émissions d'azote.

Climat et Énergie

3 – Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont baissé de 6% en 2023 aux Pays-Bas, grâce notamment au secteur de la production d'électricité.

4 – La fermeture définitive du champ gazier de Groningue sera effective au 1er octobre 2024.

5 – Plusieurs grands projets de parcs de batteries voient le jour aux Pays-Bas mais se heurtent à la tarification du réseau.

6 – La période de souscription à l'appel d'offres pour la construction du plus grand parc éolien néerlandais en mer, *IJmuiden Ver*, est fermée.

7 – Les cinq plus grands fonds de pension néerlandais sont prêts à investir des « milliards » d'euros dans la transition énergétique.

Transports

8 – Le secteur des transports s'est mobilisé mi-avril contre l'insécurité grandissante des contrôleurs.

9 – La compagnie des chemins de fer NS a cédé l'ensemble de ses activités hors des Pays-Bas.

Industrie, technologie

10 – L'État pourrait venir en aide à l'unique aciérie des Pays-Bas en vue de sa transition écologique.

11 – Le gouvernement néerlandais étend à 2023 le dispositif temporaire de compensation des coûts énergétiques pour les grands consommateurs.

12 – La production manufacturière néerlandaise continue sa contraction en volume.

13 – La Ministre de l'Économie et du Climat néerlandaise a suspendu le Fonds National de Croissance (*Nationaal Groeifonds*) avec effet immédiat le 19/03/24 sous la pression du Parlement.

Environnement

1 – La pollution aux PFAS donne lieu à diverses procédures judiciaires, y compris contre l'État néerlandais.

Fin 2023, l'Institut national de santé publique et d'environnement [RIVM](#) avait déconseillé aux particuliers de consommer les œufs issus de leurs propres poules dans les environs du cluster industriel de Chemours en raison de concentrations excessives de divers types de PFAS (PFOA, PFOS). Une enquête menée par le groupe audiovisuel public [NOS](#) montrait en janvier 2024 que cette pollution affecte la qualité des œufs bien au-delà des environs de Chemours. Cela a été confirmé en mars 2024 par l'Autorité néerlandaise de sécurité des aliments et des produits de consommation ([NVWA, chargée de la veille sanitaire](#)) pour l'ensemble du territoire néerlandais, sans que la source des PFAS soit bien déterminée. À noter également que, selon une [étude](#) du *Pesticides Action Network* (février 2024), les Pays-Bas sont le pays en Europe où les fruits et légumes sont le plus susceptibles d'être contaminés par des résidus de PFAS (27%, à égalité avec la Belgique). En conséquence, les collectivités chargées de la qualité des milieux aquatiques (*waterschappen*) et les compagnies d'eau potable, après avoir longtemps [soutenu](#)

l'interdiction des PFAS, plaident désormais auprès de l'État pour une **législation plus stricte en matière d'utilisation de substances chimiques** ([programme](#) « L'eau en action » lancé le 18/03/24).

Dans ce contexte, le cabinet d'avocats amstellodamois [Knoops](#), en lien avec 10 ONG (dont l'association des riverains de l'aéroport d'Amsterdam *SchipholWatch*) a [porté](#) le 24/04/24 une **action en justice contre l'État**, pour que l'État soit tenu responsable de la pollution des sols aux PFAS et qu'il intervienne rapidement pour y remédier. Cette action s'ajoute à la plainte déposée à titre collectif (pour 3 600 personnes) par l'avocate Bénédicte Ficq en sept. 2023 **contre l'usine de Chemours** pour pollution délibérée aux PFAS. Cette plainte a donné lieu à l'ouverture d'une enquête pénale par le ministère public en oct. 2023.

2 – Crise de l'azote : alors que le gouvernement prévoit davantage de budget pour les dispositifs de rachats d'exploitation, Greenpeace attaque l'État en justice sur les émissions d'azote.

Pour rappel, la crise de l'azote néerlandaise part du constat de dépositions de composés azotés (ammoniac émis dans l'air par les exploitations d'élevage et oxydes d'azote causés par l'industrie et les moteurs à combustible fossile) en excès dans les espaces naturels, responsables d'une dégradation de l'état de conservation de sites Natura 2000. **Une ONG (*Mobilisation for the environment*)** a mené un combat qui a conduit à l'annulation en 2019 par la cour suprême du plan de gestion des azotes (*PAS*), document stratégique sur lequel reposait en grande partie le dispositif d'autorisation environnementale (permis de construire, dérogations espèces protégées, protection de l'eau, etc.). Il en ressort une situation de crise, dans laquelle les autorités sont forcées de trouver une solution pérenne en sus des mesures d'urgence prises en 2019 (baisse des vitesses sur autoroute à 100 km/h en journée, etc.) pour recouvrer un climat d'affaires favorable.

Dans ce contexte, le gouvernement a lancé en juin 2023 deux **dispositifs de rachat d'exploitations d'élevage** : (i) un programme dédié aux « grands émetteurs », réservé aux quelque 3 000 exploitations agricoles qui émettent 2 500 mol ou plus de composés azotés dans un rayon de 25 kilomètres autour d'une zone Natura 2000 hébergeant un écosystème vulnérable (rachat à 120% de la valeur de l'exploitation, prolongé jusqu'à fin 2024); (ii) un programme ouvert aux autres exploitations d'élevage ayant un impact notable sur des sites Natura 2000 (rachat à 100%, ouvert jusqu'en nov. 2023). Au 8 mai 2024, les dispositifs de rachat d'exploitations ont attiré 1 418 agriculteurs dont 726 sur les 3 000 exploitations concernées par le rachat à 120%.

Suite à son annonce du 20/12/23 et après approbation de la Commission européenne, le gouvernement a [confirmé](#) le 08/04/24 que le budget des dispositifs de rachat d'exploitations sera augmenté de 1,45 Md€, ce qui le porte à 2,922 Md€ au total. Dans le détail, le budget du dispositif général (rachat à 100% de la valeur de l'exploitation) sera porté à 1,102 Md€ et celui du dispositif dédié aux grands émetteurs (rachat à 120%) à 1,820 Md€. Le dispositif dédié aux grands émetteurs est par ailleurs prolongé jusqu'au 20/12/24.

L'association [Greenpeace](#) a entamé le 16/03/24 une **procédure en référé** pour inviter l'État à agir à court terme pour réduire davantage les émissions d'azote. L'association a estimé que le résultat de

l'action en justice intentée en juillet 2023 visant à ce que des mesures soient prises pour protéger la nature des dommages causés par l'azote serait trop tardif.

Climat et Énergie

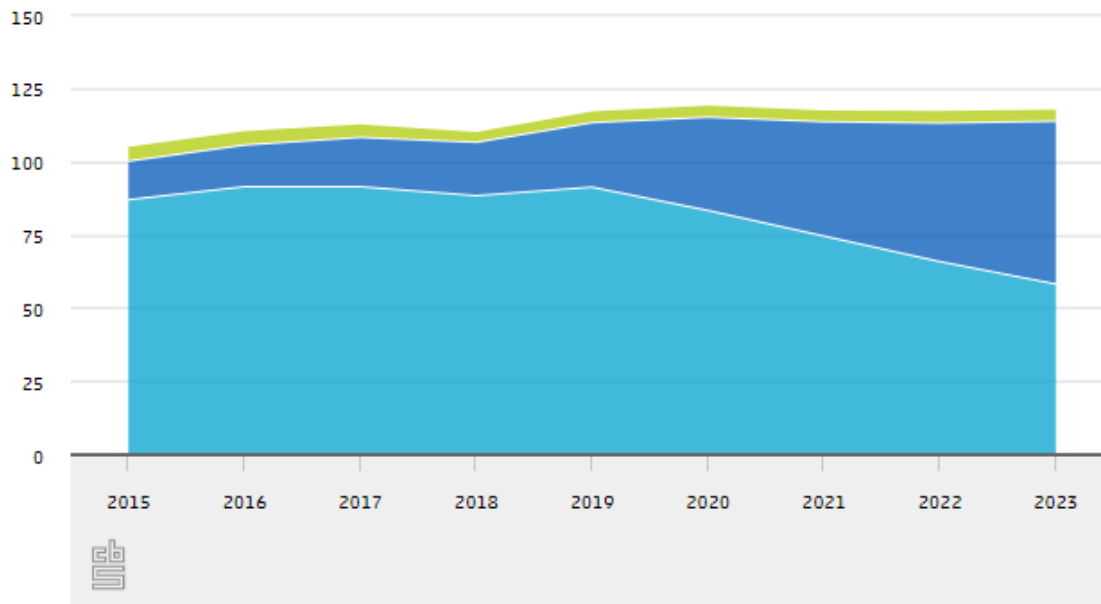
3 – Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont baissé de 6% en 2023 aux Pays-Bas, grâce notamment au secteur de la production d'électricité.

En 2023, les émissions de GES ont baissé de 6% par rapport à 2022 et de 34% par rapport à 1990 ([CBS](#)). L'industrie (32,0%), la mobilité (20,1%), l'agriculture (16,7%) et l'électricité (15,9% contre 19% en 2022) sont les secteurs les plus émetteurs de GES, suivis de l'environnement bâti (11,9%) et de l'utilisation des terres (3,4%).

Cela s'explique par la forte progression de la production électrique néerlandaise provenant de sources renouvelables (EnR), qui a **augmenté de 21%** en glissement annuel (ga), contribuant à la baisse de 22% des émissions de GES du secteur. Les EnR représentaient ainsi 48% du mix de production électrique néerlandais ([cf.](#) « chiffre du mois »), avec un pic à 57% en juillet ([CBS](#)). La production électrique à partir de sources fossiles a diminué de 12%, celle d'origine éolienne a augmenté de 35% et celle d'origine solaire de 24%. À noter que les Pays-Bas sont exportateurs nets d'électricité depuis deux ans à hauteur de 5,7 Md de kWh en 2023.

Production d'électricité par type de source

milliards de kWh



Fossile Renouvelable Énergie nucléaire + Autres

4 – La fermeture définitive du champ gazier de Groningue sera effective au 1^{er} octobre 2024.

Au vu du risque sismique engendré et à ses incidences sur la population locale, et après plusieurs plafonnements de l'extraction de gaz depuis 2014, le gouvernement avait annoncé en juin 2023 la fin de l'exploitation du champ de Slochteren (Groningue) à partir d'oct. 2023. Six des onze puits d'extraction étaient déjà à l'arrêt depuis avril 2023. Pour autant, la possibilité de relancer la production de gaz restait ouverte, les puits demeurant « en veille » pour parer à l'éventualité d'un hiver rigoureux ; cela s'est d'ailleurs produit en janv.

2024 avec la réouverture de 2 puits durant 2 jours pour une extraction de 8 M de Nm³.

La loi réglementant la fermeture définitive du champ de gaz de Groningue a été récemment adoptée par les deux chambres du Parlement néerlandais successivement, puis promulguée le 19 avril 2024. La fermeture définitive du champ gazier sera effective au 1^{er} oct. 2024. Cette loi sonne la fin d'une page marquante de l'histoire énergétique des Pays-Bas, qui a débuté avec la découverte du champ gazier de Slochteren en 1959.

5 – Plusieurs grands projets de parcs de batteries voient le jour aux Pays-Bas mais se heurtent à la tarification du réseau.

Engie [annonce](#) un investissement de 50 M€ dans un projet de parc de batteries d'une capacité de 100 MWh (et une puissance de 35 MW), à proximité de sa centrale électrique au gaz « Maxima » à Lelystad et d'un parc solaire. Le parc de batteries devrait entrer en service en 2025.

Lion Storage, fabricant de batteries basé à La Haye, a annoncé la construction d'un projet de stockage d'énergie appelé « Mufasa » d'une capacité de 1 457 MWh, pour une mise en service en 2026 dans le port zélandais de Flessingue. Si ce projet se confirme, cela en ferait le plus grand parc de batteries néerlandais selon la société.

Le secteur constate que les projets de parcs de batteries les plus capacitaires peinent à se confirmer en raison des **tarifs élevés d'injection d'électricité dans le réseau de transport**.

6 – La période de souscription à l'appel d'offres pour la construction du plus grand parc éolien néerlandais en mer, *IJmuiden Ver*, est fermée.

Le parc *IJmuiden Ver* déploiera **4 GW d'éoliennes en mer**, réparties en deux zones qui font chacune l'objet d'un appel d'offres. Cela représenterait une puissance comparable à celle de tous les parcs éoliens en mer opérationnels réunis (4,7 GW), ou 14% de la consommation électrique néerlandaise actuelle. Le raccordement du parc sera assuré par le gestionnaire d'infrastructures de transport d'électricité Tennet. Les appels d'offre ont été clôturés le 28 mars 2024 et leur résultat sera connu en **juin 2024** pour une mise en service fin 2029-début 2030.

Pour rappel, les Pays-Bas ont pour objectif de déployer 21 GW de capacité installée en 2030, 35 GW en 2035 et 70 GW en 2050. Le ministre pour l'Énergie et le Climat démissionnaire M. Rob Jetten a toutefois [précisé](#) le 25/04/24 que l'objectif des 21 GW ne serait atteint que fin 2032, en raison des délais de connexion au réseau et de chaînes d'approvisionnement chargées.



Feuille de route néerlandaise pour l'énergie éolienne en mer, avril 2023

7 – Les cinq plus grands fonds de pension néerlandais sont prêts à investir des « milliards » d'euros dans la transition énergétique.

Les fonds de pension ABP, PFZW, PMT, Bpfbouw et PME [annoncent](#) de leur propre initiative vouloir investir dans le **développement du réseau électrique et de réseaux de chaleur**. Pour limiter leur exposition aux risques d'investissement, ils appellent le prochain gouvernement à mettre en place une **institution nationale d'investissement** faisant matérialisant une forme de partenariat à long terme entre l'État et ces fonds de pension et pouvant élaborer des dispositifs de garantie des investissements.

L'association des gestionnaires du réseau électrique *Netbeheer Nederland* affirme cependant que **le financement n'est pas le seul frein à l'extension du réseau électrique**, avançant la pénurie de main d'œuvre, la crise de l'azote et le manque d'espace pour des nouvelles infrastructures.

Transports

8 – Le secteur des transports s'est mobilisé mi-avril contre l'insécurité grandissante des contrôleurs.

En réponse à l'agression violente d'une contrôleuse et d'un conducteur de train de la compagnie de chemins de fer NS dans la nuit du 13/04/24, la NS et plusieurs autres entreprises du secteur des transports publics ont arrêté l'ensemble des trains pendant 3 minutes le 20/04/24 à 22h30 pour protester contre l'insécurité grandissante de contrôleurs et du personnel. En effet, plus de 1042 incidents violents à l'encontre d'agents de la NS ont été signalés en 2023, soit une hausse (+8%) pour la troisième année consécutive.

9 – La compagnie des chemins de fer NS a cédé l'ensemble de ses activités hors des Pays-Bas.

Dans un contexte de durcissement de la position de l'État néerlandais quant à la participation publique dans des activités étrangères, NS Group (détenue à 100% par l'État néerlandais) a annoncé le [23/04/24](#) la cession de sa dernière filiale étrangère, Abellio Allemagne, à la compagnie ferroviaire allemande BeNEX. Depuis 2008, la filiale allemande a engendré 475 M€ de pertes pour le groupe. L'ensemble des activités étrangères de la NS ont enregistré des pertes nettes de 260 M€ depuis le début de leur exploitation. Selon le ministre des Finances néerlandais, ces pertes ne se sont pas répercutées sur les passagers néerlandais mais sur les fonds propres de l'entreprise.

Industrie, Technologie

10 - L'État pourrait venir en aide à l'unique aciérie des Pays-Bas en vue de sa transition écologique.

Le gouvernement a officiellement décidé le 26/04/2024, via l'adoption du mandat de négociation en vue de la conclusion d'un accord « sur mesure » avec l'aciérie Tata Steel, de contribuer aux projets de transition écologique de l'entreprise. Sur la base d'un [rapport](#) commandé par le Ministère de l'Économie et du Climat, cette approche est finalement privilégiée par rapport à une fermeture complète de l'usine ou l'absence totale de soutien gouvernemental. Le montant des aides gouvernementales nécessaires est susceptible de s'élever à **1-3 Md €**.

Pour rappel, **la politique d'accords « sur mesure »** doit permettre aux gros émetteurs industriels de réaliser une baisse de leurs émissions CO₂ supplémentaire à celle déjà prévue, via des accords juridiquement contraignants qui fixent des mesures définies au cas par cas pour s'adapter à la situation de l'entreprise, en échange d'aides pluriformes de l'État.

Les négociations avec Tata Steel tourneront autour de plusieurs projets présentés par Tata Steel en novembre 2023 (*Groen Staalplan*: plan d'« Acier Durable ») qui devraient réduire de 40 % les émissions de CO₂ d'ici à 2030. Après 2030, les émissions de CO₂ diminueront encore de 5 M de tonnes par an et 30 % de la production d'acier devrait être circulaire.

Ces projets comprennent la fermeture (la cokerie n°2 d'ici 2029), et le remplacement ou l'adaptation de certaines composantes de et la conversion à l'hydrogène (au lieu du gaz naturel).

À noter que l'adoption du mandat de négociation intervient dans un contexte où la politique d'accords « sur mesure » est fortement critiquée, dont a fait preuve une table-ronde qui a eu lieu le 17/04 entre députés et parties prenantes, en raison de la lenteur du processus. Les industriels critiquent notamment l'absence de mise en place de conditions-cadres pour les décisions d'investissement (coûts énergétiques élevés, complexité d'obtention des autorisations, etc.)

11 – Le gouvernement néerlandais étend à 2023 le dispositif temporaire de compensation des coûts énergétiques pour les grands consommateurs.

Le gouvernement néerlandais a annoncé, dans le cadre du projet de loi de finances rectificatif (*Voorjaarsnota*), la prolongation d'un an le dispositif temporaire de compensation des coûts pour les grands consommateurs d'énergie (*Indirecte Kostencompensatie voor Grootverbruikers – IKC*)

Le dispositif **couvre les dépenses énergétiques de l'année écoulée (2023)** et doit permettre aux grandes entreprises industrielles de continuer leur production malgré les coûts énergétiques élevés.

Le Ministère de l'Économie et du Climat a pris cette décision en s'appuyant sur une [étude](#), mettant en évidence que les coûts de l'électricité pour l'industrie lourde aux Pays-Bas sont **jusqu'à 3 fois plus élevés** qu'en Belgique, en France et en Allemagne. Il répond ainsi aux inquiétudes de l'organisation patronale [VNO-NCW](#).

Cette décision a permis à la fonderie de zinc Nyrstar à Budel, qui avait été mise en veille en janvier 2024 en raison des coûts énergétiques élevés, à **reprendre sa production** à capacité réduite à partir du 13 mai 2024. Nyrstar Budel est l'une des plus grandes usines de l'Europe avec une capacité de production de 315 kt.

12 – La production manufacturière néerlandaise continue sa contraction en volume.

Selon l'office de statistique [CBS](#), en mars 2024, **la production manufacturière néerlandaise a baissé en volume de 6% en glissement annuel**, soit le 8^e mois consécutif de contraction. La majorité des secteurs industriels néerlandais, à l'exception de l'industrie chimique (+0,5%), ont observé une telle contraction. Le secteur d'installation et de réparation de machines a connu la baisse la plus significative avec une baisse de 15,5%. Cette baisse en volume s'était accompagnée d'une contraction de 5,6% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière en 2023, et de 270 faillites sur l'année, soit le chiffre le plus élevé depuis 5 ans, notamment en raison du prix élevé de l'énergie. Cependant, le [FD](#) relaie **une tendance qui pourrait s'inverser dans les mois à venir**, avec le mois d'avril marquant le 3^e mois consécutif au cours duquel les entreprises de l'industrie ont embauché un nombre croissant d'employés, grâce à une baisse des taux d'intérêts et la stabilisation des coûts de l'énergie.

13 – La Ministre de l'Économie et du Climat néerlandaise a suspendu le Fonds National de Croissance (*Nationaal Groeifonds*) avec effet immédiat le 19/03/24 sous la pression du Parlement.

Ce Fonds, équivalent du programme France 2030, a été créé en 2020 par le gouvernement néerlandais pour investir dans des projets innovants qui contribuent à une croissance économique durable et structurelle. Le programme, qui fonctionne par le biais des appels à projets, est doté de 20 Md€ par l'État pour la période 2021-2025.

La décision de sa suspension est intervenue à la suite du **rejet** par une lourde majorité de la Chambre basse, **de deux motions** déposées par le parti social-démocrate D66 visant justement à obtenir des garanties sur la persistance de ce Fonds. Le prochain cycle de

candidatures devait s'ouvrir le 1^{er} avril 2024 (repoussé une première fois au 1^{er} juin), pour un montant de **3,4 Md€**.

À noter que la suite à donner à ce fonds (montant résiduel : 6,1 Md€) relèvera des choix de la nouvelle coalition gouvernementale en cours de formation, alors que plusieurs voix (entreprises et académiques) s'élèvent contre le risque de sa suppression.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de La Haye

aude.robin-mitreviski@dgtresor.gouv.fr ; samy.ouahsine@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SER de La Haye

Abonnez-vous : lahaye@dgtresor.gouv.fr